



Violence faites aux femmes hier.

## Description

*Quand on dénonce les violences faites aux femmes, on s'intéresse généralement à celles d'aujourd'hui. Or, elles s'exercent depuis la nuit des temps. Et pas seulement physiquement. Aussi psychologiquement. Claudie a jugé nécessaire de les évoquer lors du Club du 9 avril.*

**Par Claudie Perrot.**

Il y a quelque temps, j'ai participé au Club des Curieux Aînés qui est dédié à la résidence autonomie Trianon à Rouen, sur le thème « les violences faites aux femmes hier et aujourd'hui ».

Étant une Curieuse née de plus de 85 ans, je suis intervenue sur les violences faites aux femmes dans le passé. Celle-ci existent depuis la nuit des temps, mais leur qualification et leur dénonciation sont récentes.

Au Moyen Âge, par exemple, non seulement le mari avait le droit de battre sa femme mais il en avait le devoir ! Nous ne sommes plus au Moyen Âge depuis longtemps, mais jusque dans les années 50-60, les femmes qui étaient battues, voire violées par leur mari, étaient très nombreuses. Sans que cela soit dénoncé, à commencer par les victimes-elles-mêmes. Pourquoi ?

A cette époque, le mariage était le seul avenir respectable pour une femme. Il fallait qu'elle se « case » avant 25 ans car un célibat qui se prolongeait au-delà rangeait de facto dans le clan des « vieilles filles ». « Attention, tu vas fêter Sainte-Catherine » était une menace qui s'abattait sur les femmes approchant de leurs 25 ans. La tradition voulait que l'année de cet âge fatidique, les jeunes filles qui n'étaient pas mariées assistent au bal qui avait été organisé pour elles, afin qu'elles y trouvent l'âme sœur.

Le mariage étant le but à atteindre pour une femme, comment imaginer le défaire lorsque celle-ci y trouvait de la violence conjugale ? Sans compter que les femmes mariées n'avaient guère le temps de s'appesantir sur leur sort. Accablées qu'elles étaient par les charges domestiques et les grossesses pas toujours désirées.

Avec une famille nombreuse et sans indépendance financière, comment une femme victime par son

mari de racÃes et de relations sexuelles non consenties pouvait espÃrer s'Ãen sortir ?  
Beaucoup de femmes se rÃsignaient et supportaient.

Quand d'Ãaventure, l'Ãune d'Ãelles se rebellait et entreprenait une procÃdure de divorce pour se sÃparer de son conjoint violent, la justice ne nommait pas le problÃme, prÃfÃrant l'Ãexpression « dissensions domestiques » Ã « violence conjugale ».

A partir de la deuxiÃme moitiÃ du 20<sup>e</sup> siÃcle, les mouvements fÃministes ont agi et gagnÃ des droits pour les femmes. Les femmes ont pu entrer plus facilement dans le monde du travail et de ce fait, conquÃrir leur indÃpendance financiÃre ; elles ont pu accÃder Ã la pilule contraceptive en 1967 et la loi Veil en 1975 a rendu l'Ãinterruption volontaire de grossesse (IVG) lÃgale.

Et aujourd'Ãhui ? Comme en attestent les mÃdias qui s'Ãen font, Ã raison, l'ÃÃcho, les violences faites femmes continuent. Mais heureusement, les femmes ne se taisent plus.

## Categorie

1. Reportages

**date crÃÃe**

02/07/2024